



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-Indisponibilite-partielle-du-systeme-de-ventilatio-n-du-batiment-reacteur-6-erreur-de-maintenance-et-non-respect-des-regles-d-exploitation>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Gravelines : Indisponibilité partielle du système de ventilation du bâtiment réacteur 6 : erreur de maintenance et non respect des règles d'exploitation**

12 septembre 2018

France : Gravelines : Indisponibilité partielle du système de ventilation du bâtiment réacteur 6 : erreur de maintenance et non respect des règles d'exploitation

Une erreur commise lors d'une opération de maintenance a rendu une partie du système de ventilation du bâtiment contenant le réacteur 6 indisponible. Ce système assure le confinement dynamique du bâtiment. Or à ce moment là, les portes du sas d'entrée du bâtiment étaient ouvertes, le réacteur 6 étant en visite décennale. Les règles qui régissent l'exploitation de l'installation nucléaire exigeaient que le système de ventilation soit alors pleinement opérationnel pour assurer un confinement du bâtiment en cas de montée de la radioactivité. L'indisponibilité partielle n'a été découverte que plusieurs heures après l'opération de maintenance.

Ce que dit l'ASN :

Indisponibilité partielle du système de ventilation du bâtiment contenant le réacteur 6

Publié le 12/09/2018

Centrale nucléaire de Gravelines - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 28 août 2018, l'exploitant de la centrale nucléaire de Gravelines a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif pour la sûreté relatif à l'indisponibilité partielle du système de ventilation du bâtiment contenant le réacteur 6.

Lors de certaines phases de l'arrêt pour visite décennale du réacteur 6, les portes du sas d'entrée du bâtiment du réacteur sont ouvertes afin de réaliser des activités de maintenance.

Dans ce cas, les règles d'exploitation prévoient que les deux circuits du système de ventilation (ETY) doivent être disponibles pour pouvoir assurer un confinement dynamique en cas de relâchement de radioactivité dans le bâtiment réacteur.

Le **17 août 2018**, le Chef d'exploitation du réacteur 6 de la centrale nucléaire de Gravelines **demande l'ouverture des deux portes du sas du bâtiment du réacteur**, pour réaliser des activités dans le cadre de la visite décennale du réacteur 6.

Le **25 août 2018**, une alarme apparaît suite au niveau haut d'un réservoir contenant des effluents radioactifs dans le bâtiment réacteur. Un opérateur réalise la vidange du réservoir en ouvrant des vannes puis les referme en fin de vidange. **Par erreur, il ferme également une vanne d'un des circuits de ventilation ETY**. En fin de journée, lors de l'analyse sûreté des installations du réacteur, le chef d'exploitation détecte l'erreur sur la fermeture de la vanne. **Le système ETY était donc partiellement indisponible**. La vanne a été immédiatement rouverte.

Cet événement, qui n'a pas eu de conséquence sur les installations, sur l'environnement ou sur les travailleurs, a été classé au niveau 1 de l'échelle INES par l'exploitant en raison du non-respect des règles d'exploitation du réacteur.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Indisponibilite-partielle-du-systeme-de-ventilation-du-batiment-containing-le-reacteur-6>